



Conditions Générales d'achat de certificats verts par Electrabel sa (ci-après « ENGIE ») applicables en région de Bruxelles-Capitale

1. Objet

L'offre d'ENGIE consiste en l'achat de certificats verts qui vous ont été octroyés par le régulateur de la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir BRUGEL, pour une installation de production d'électricité verte ayant une puissance installée de **maximum 50 kWc** ou pour une installation de cogénération générant au **maximum 300 certificats verts/an** et **située en Région de Bruxelles-Capitale**. Ces certificats verts doivent être actuellement disponibles sur votre compte BRUGEL. La présente offre d'ENGIE ne vise donc pas les certificats verts qui vous seront octroyés dans le futur.

2. Prix des certificats verts transférés

ENGIE s'engage à acheter les certificats verts **actuellement disponibles (max 300 certificats verts)** sur votre compte Brugel au prix indiqué dans le formulaire de vente en ligne.

Ce prix est garanti à condition de notifier à BRUGEL, par le biais de l'[extranet de Brugel](#) ou du formulaire de vente de certificats verts disponible sur le site Internet de BRUGEL ([formulaire de vente de Certificats Verts](#)), le nombre de certificats verts que vous souhaitez transférer à ENGIE (maximum 300 certificats verts) ainsi que le prix proposé par ENGIE, et ce dans les 14 jours calendrier qui suivent l'acceptation en ligne de l'offre d'ENGIE.

BRUGEL se chargera ensuite de transférer les certificats verts concernés de votre compte vers le compte d'ENGIE portant le numéro 34C0000030.

En cas de non-respect de ce délai, ENGIE se réserve le droit d'adapter le prix ou de refuser l'achat des certificats transférés en fonction de l'évolution du marché des certificats verts.

3. Modalités de paiement

- **Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA**

Le paiement des certificats verts sera effectué par ENGIE après qu'ENGIE aura reçu de Brugel la confirmation de l'enregistrement de vos certificats verts sur le compte d'ENGIE.

ENGIE procédera au paiement des certificats verts au plus tard le dernier jour ouvrable du mois qui suit cette confirmation d'enregistrement.

- **Si vous êtes assujetti à la TVA :**

Le paiement des certificats verts sera effectué par ENGIE après avoir reçu :

- la confirmation, de la part de Brugel, de l'enregistrement de vos certificats verts sur le compte d'ENGIE.
- votre facture, que vous ne pouvez envoyer qu'après avoir transféré vos certificats verts à ENGIE.

ENGIE procédera au paiement des certificats verts au plus tard 30 jours après réception de votre facture. La cession des certificats verts est soumise à un taux de TVA de 21%.

Votre facture doit être envoyée à ENGIE par courrier postal à l'adresse suivante :

Electrabel sa

Boîte postale 10105

B-2600 Berchem 2

Les éléments suivants doivent impérativement être mentionnés sur la facture :

- Référence : 457CV
- Nombre de certificats verts et prix unitaire
- Numéro de TVA d'Electrabel sa: TVA BE 403.170.701



4. Protection de vos données personnelles

ENGIE est responsable du traitement de vos données personnelles. En acceptant ces Conditions Générales, vous indiquez avoir lu et accepté la Politique vie privée d'ENGIE, que vous pouvez trouver via le lien suivant www.engie.be/fr/politique-vie-privee, et qui est résumée dans le présent article. En cas de conflit entre le présent article et la Politique vie privée, cette dernière prévaut. Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez nous contacter via data.protection.be@engie.com ou via Boîte postale 10020, 1030 Schaerbeek Bruxelles Gare du Nord.

ENGIE pourra traiter les données personnelles pour des objectifs de gestion de notre clientèle antérieure, future et actuelle qui comprend, notamment, la gestion et l'exécution de vos contrats avec ENGIE, l'offre et la promotion de produits et services, le bon fonctionnement des fonctionnalités que les produits et services vous offrent, la gestion de l'accès à l'espace client, la protection des droits, de la propriété ou sécurité d'ENGIE, de ses clients ou de tiers (y compris entre autre la lutte contre la fraude, la gestion de litiges ou de procédures juridiques, la gestion des obligations légales ou réglementaires d'ENGIE), la comptabilité d'ENGIE et la gestion des créances d'ENGIE (y compris le recouvrement et/ou la cession de créances à des bureaux de recouvrement). Pour gérer nos créances, nous pouvons combiner les données personnelles que vous nous avez fournies avec des informations (y compris des données personnelles) que nous avons obtenues auprès de tiers et/ou de sources publiques afin d'optimiser le recouvrement et de déterminer la méthode de recouvrement la plus appropriée (par exemple. recouvrement amiable ou recouvrement judiciaire). Le traitement est basé sur votre contrat avec ENGIE, sur l'intérêt légitime d'ENGIE (principalement le marketing direct), les obligations légales d'ENGIE ou sur votre consentement. Dans ce dernier cas, vous pouvez toujours révoquer votre consentement.

Vos données personnelles sont traitées par nous et par les tiers suivants en vue de la réalisation des objectifs précités : nos call centers, les gestionnaires de réseau, nos partenaires commerciaux (par exemple des installateurs de produits liés aux nôtres, entre autre de chauffages, de panneaux solaires, d'isolation), les bureaux de recouvrement et intermédiaires avec qui nous sommes en relation pour la gestion de nos créances, nos sociétés liées (par exemple ENGIE sa, Sungevity, Cozie) et les autorités compétentes et Quby B.V. (notre partenaire externe qui gère la plate-forme informatique derrière boxx). Quby traite vos données personnelles pour nous permettre de vous fournir les services liés à boxx. Quby peut réutiliser vos données personnelles, uniquement sous une forme qui ne peut vous être reliée directement, pour améliorer les produits Quby (tel que boxx) et développer de nouveaux produits. À cette fin, Quby a pris des mesures strictes pour pouvoir assurer le caractère privé et la protection de vos données personnelles. Vous trouverez de plus amples informations sur Quby et sur la manière dont Quby traite vos données personnelles sur www.quby.com/boxx-declaration-vie-privee. Ces tiers sont situés en Belgique, en France, en Suède, aux Etats-Unis, en Inde et éventuellement dans d'autres pays. Lorsque nous collaborons avec des tiers situés dans des pays en dehors de l'EEE, n'offrant pas un niveau de protection adéquat pour vos données personnelles, nous leur imposons des obligations contractuelles approuvées par une autorité compétente, garantissant une protection adéquate de vos données personnelles. Si vous désirez obtenir une copie de ces obligations contractuelles, veuillez envoyer un e-mail à data.protection.be@engie.com. Nous nous réservons le droit de dissimuler toute information confidentielle et non pertinente pour vous dans cette copie. Vos données personnelles ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire pour les objectifs précités.

Vous pouvez accéder à vos données personnelles ou en demander la correction ou la suppression via www.engie-benelux-privacy.be ou en nous adressant une lettre à ENGIE CMT, boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles. De la même manière, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles ou nous demander de limiter ce traitement. Vous pouvez également demander de transmettre directement



vos données personnelles à un autre fournisseur. Vous procéderez de la même manière pour révoquer votre consentement ou si vous ne souhaitez plus recevoir de marketing direct par téléphone, e-mail ou poste en indiquant le(s) moyen(s) de communication visé(s). Si vous avez une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez nous contacter comme indiqué précédemment ou vous pouvez vous adresser à l'Autorité de Protection des Données (www.privacycommission.be).

5. Litiges et droit applicable

Tout litige survenant dans le cadre du présent Contrat, et qui ne peut être réglé amiablement, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Le Contrat est régi par le droit belge.